Cinquante quatrième année. - N° 124 A Samedi 27 et dimanche 28 juin 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 767

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

851 309 682 RCS Annecy.
FCJF.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 10, Faubourg Sainte-Claire, 74000 Annecy.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 70000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Commerce de vins en gros et en détail, commercialisation de spiritueux, de boissons alcoolisées, ou non, de produits alimentaires, épicerie fine, d'objets et accessoires, documentations et ouvrages se rapportant au vin, la dégustation, la vente sur place ou à emporter de tous mets et produits s'y rapportant, planches apéritives, bar à vins, petites restauration, organisation d'évènements..
Adresse : 10, Faubourg Sainte-Claire, 74000 Annecy.
Précédent propriétaire : 326 720 448 RCS Annecy. **FRANCIS CHARLETY.**
Date de commencement d'activité : 31 mars 2020.
Publication légale : Eco Savoie Mont Blanc *du* 29 mai 2020.
Oppositions : Au cabinet MAIGNE LONJON & Associés, 7 rue Gabriel Mortillet, 74000 ANNECY..
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 04/05/2020 enregistré au Service de l'Enregistrement de ANNECY le 04/05/2020, Dossier 2020 00043096. Référence : 7404P01 2020 A 02564. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 3 Impasse des Clercs 74000 ANNECY. Adresse du nouveau propriétaire : 10 Faubourg Sainte-Claire 74000 ANNECY. Achat d'un fonds de commerce de commerce de vins en gros et en détail. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..